ROBESPIERRE AUX ENFERS.

POUR FAIRE SUITE AU DIALOGUE ENTRE

MARAT ET ROBESPIERRE.



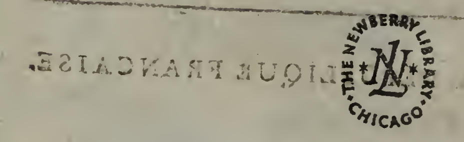
A PARIS,

Chez POIGNÉE et VOLLAND, Imprimeurs, rue des Noyers, N°. 34.

AN DEUX DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

NOTE

Un graveur avait promis de faire une estampe représentant Robespierre enfermé dans une cage ; mais ce graveur a manqué de parole ; nous en sommes fâchés : au reste, il est aisé de se figurer que Robespierre est enfermé. Ce n'est pas l'image qu'il est le plus essentiel de connaître, mais l'ouvrage : le malheur, c'est que les sans-culottes, pour lesquels il a été fait, n'ont pas le moyen de l'acheter, et nous ne sommes point en état de leur en faire présent ; car si le manuscrit nous a été envoyé gratis de l'enfer, il a fallu faire imprimer à Paris, et cela coute beaucoup, par les soins de l'incorruptible Robespierre, pour que les auteurs sans-culottes ne puissent pas instruire leurs frères, et pour que ceux-ci restassent dans l'ignorance. Il faut espérer que la Convention réparera cette faute, en fesant acheter pour les sans-culottes des ouvrages faits pour les instruire et non pour les endormir.



ROBESPIERRE

AUX ENFERS.

Pluton voulant procurer aux habitans des Enfers la satisfaction de voir, quand ils le jugeront à propos, l'homme ou plutôt le monstre qui aurait détruit l'espèce humaine, s'il eût été encore un an à la tête de la République Française, l'a fait enfermer dans une loge grillée, où chacun peut le voir à son aise. Danton et Camille-Desmoulins l'abordent : le premier lui adresse ces paroles :

LE peuple français est donc enfin débarrassé du plus cruel de ses ennemis ; Il t'a donc fait sentir le poids de son indignation ?

R. Il m'a rendu justice, comme il te l'avait rendue il y a quelques mois, et comme il la rendra à tous ceux qui comme toi et moi chercheront à le tromper.

D*ant.* Je l'ai trompé, j'en conviens ; mais je ne me suis pas donné le plaisir barbare de le faire égorger.

R. C'est que j'étais là : car si tu avais eu le talent de m'envoyer à la guillotine à ta place, tu aurais fait comme moi.

D*ant.* Non. J'aurais fait périr les scélérats, mais j'aurais épargné les bons citoyens ; je n'aurais pas sur-tout paru m'intéresser à eux pour les écraser plus surement.

B 2

R. J'entends ce que tu veux dire; ce reproche a trait à Desmoulins. Sa plume était une arme trop dangereuse pour moi; si je l'avais attaqué directement il m'aurait échappé, et peut-être m'aurait-il fait connaître. En paraissant au contraire prendre ses intérêts, tout en le fesant croire coupable, il ne pouvait prévoir le coup que j'allais lui porter.

Desm. J'avoue que tu as été plus fin que moi; mais comme tu m'as rendu un service signalé, je te le pardonne: d'ailleurs j'ai tout le tems de me venger, si je connaissais la vengeance, parce que je suis à mon aise, quoique dans un lieu de ténèbres et d'horreur.

R. Personne ne doit être à son aise ici: chacun doit y souffrir plus ou moins, en proportion du plus ou du moins de crimes qu'il a commis.

Desm. Tu as raison; mais comme je n'en ai commis aucun, je n'y souffre point; je n'y serais même pas si je n'avais pas négligé les intérêts du peuple. Je ne suis ici que pour un tems, après lequel j'irai rejoindre Marat aux Champs-élisées: mais toi, tu resteras dans ta cage jusqu'à la fin des siècles.

Dant. Oui: et le plaisir que j'aurai de l'y voir adoucira mes peines. Mais quel est donc ce service signalé qu'il t'a rendu?

Desm. Celui de me débarrasser d'une vie qui m'était a charge, depuis que j'avais reconnu l'impossibilité de dessiller les yeux du peuple.

Dant. Tu avais beaucoup d'esprit; mais tu n'en avais pas encore assez pour juger le peuple de Paris, ou plutôt tu en avais trop: car si tu en avais eu moins, tu te serais mis à sa portée; il t'aurait entendu, il t'aurait consulté, tu aurais appris à le connaître, et tu ne t'en serais pas fait une idée aussi défavorable que celle que tu t'en étais faite.

Desm. Je conçois que mon style était trop relevé pour lui; mais les hommes qui me comprenaient lui disaient que je parlais toujours en sa faveur.

Dant. Lorsque tu as repris la plume pour faire le vieux cordelier, tu as eu l'air d'un revenant. Cet ouvrage, que le peuple n'était pas plus en état de comprendre que les précédens, lui a été dé-

noncé comme contre-révolutionnaire par Robespierre et ses partisans qui étaient plus en crédit que jamais. A quel titre voulais-tu mériter la préférence ? est-ce parce que tu es convenu dans le N°. six que tu avais eu tort ?

Desm. J'avoue que la peur m'a fait commettre cette faute, mais je n'en suis pas convenu de manière à m'aliéner l'esprit du peuple au point de me voir conduire à la guillotine avec une espèce de satisfaction, comme si j'avais été coupable.

Dant. Tu étais donc encore à savoir que le peuple prend à la lettre tout ce qu'on lui dit, lorsqu'il n'est pas en état de juger par lui-même ? Il suffisait que tu convinsses d'un tort, pour qu'il crût tout ce qui avait été dit contre toi. Philippeaux, qui n'était convenu de rien, et qui n'était pas plus coupable que toi, fut-il plaint ?

R. Le plus grand tort qu'ait eu Desmoulins, c'est de t'avoir empêché de parler au peuple. J'en tremblais, et je ne fus rassuré que lorsqu'on m'apprit que l'affaire était faite.

Dant. Surement, c'est encore le plus grand de ses torts ; et je ne me pardonnerai jamais de l'avoir cru.

Desm. Que lui aurais-tu dit ?

Dant. La vérité. Et si Robespierre n'avait pas été guillotiné à ta place le même jour, il n'aurait pas tardé à l'être ; tu serais encore à Paris, où tu pourais écrire librement.

Desm. Oh ! pour le coup tu serais bien habile si tu pouvais me faire comprendre cela.

Dant. Il y a bien autre chose que tu ne comprends pas : le bon sens du peuple, par exemple. N'est-il pas vrai que tu n'as jamais pu comprendre pourquoi ce que tu appelais sa bêtise durait si long tems ?

Desm. Oui, cela est vrai ; parce que Marat et moi avons dit plus qu'il ne fallait pour l'éclairer, et je l'ai laissé tout aussi bête qu'il était au commencement de la révolution.

Dant. Et moi je dis que toi, que Robespierre, que moi avons été plus bêtes que le peuple ; nous en abusant de sa confiance pour le tromper, et toi en ne le lui disant pas franchement e

dans un style simple qu'il aurait compris. Comment veux-tu que le peuple puisse distinguer le vrai du faux, si ceux qu'il a cru dignes de sa confiance sont les premiers à en abuser ?

Desm. Je conçois que cela est assez difficile pour lui ; mais je ne conçois pas comment tu aurais pu lui faire entendre raison le jour que nous avons été guillotinés.

Dan. Je vais te le dire ; mais je dois te dire avant que le peuple de Paris, sans être fort éclairé, l'est infiniment plus qu'il ne l'était au commencement de la révolution. Je passe au discours que je lui aurais adressé, non pas lorsque nous fûmes arrivés à la guillotine, mais au milieu de la place de la révolution.

Desm. Pourquoi plutôt à un endroit qu'à un autre ?

Dant. Parce qu'un gouvernement corrompu, de même qu'il paye des scélérats dans les tribunes de la convention, dans celles des jacobins, dans les salles du tribunal révolutionnaire, pour occuper des places d'où ils aident à tromper les bons citoyens ; de même la guillotine est toujours entourée de coquins qui feraient un vacarme horrible, s'ils voyaient un condamné prendre la parole pour faire connaître la vérité au peuple.

Robes. Danton a raison ; s'il avait attendu à parler au moment où il aurait été arrivé à la guillotine, il ne lui aurait pas été possible de se faire entendre.

Desm. Voyons ton discours.

Dan. Le voici : « Citoyens, j'ai des vérités bien importantes à vous révéler ; faites arrêter la charrette, et écoutez-moi.

» La première chose que le peuple aurait fait, ç'aurait été de faire arrêter la charrette, il se serait trouvé quelques mauvais sujets qui auraient prétendu que l'on ne devait pas m'entendre ; mais la très-grande majorité aurait prétendu le contraire ; les bons citoyens auraient dit : *Il n'y a que des contre-révolutionnaires qui puissent s'opposer à ce que Danton parle, nous les dénonçons d'avance à l'opinion publique* ; ce propos aurait été répandu en quatre minutes, il aurait amené le silence ; et lorsque j'aurais pu me faire entendre, j'aurais continué ainsi : « Citoyens, je ne chercherai point à vous intéresser en ma faveur ; mais je

dois vous dire que les formes n'ont point été observées dans la manière de nous juger : au reste, si vous pensez que nous sommes coupables, si vous croyez que notre mort puisse avancer la révolution, je m'y soumettrai en particulier sans murmurer ; mais j'aurais un reproche à me faire, si je ne vous disais pas que Philippeaux et Desmoulins sont innocens ; je les mets sous votre sauve-garde : le tribunal qui les a jugés est vendu, et je demande qu'ils soient renvoyés devant un autre qui observera les formes. Savez-vous, citoyens, quel est leur crime ? C'est d'avoir dit la vérité. Que deviendrez-vous, si les hommes qui ont le courage de la dire sont sacrifiés ? Songez que Philippeaux et Desmoulins sont deux écrivains ; songez que les écrivains sont les premières sentinelles du peuple, vos gardes avancées. Quel est le journaliste qui osera vous dire la vérité, si vous les laissez périr ? Il n'y en a pas un seul, à moins qu'il ne fût devenu fou. J'ai dit : Qu'on me fasse mourir, j'y consens, si le peuple croit que ma mort lui sera utile ».

Desm. Ma foi je crois que tu as raison, ce discours aurait nécessairement produit un bon effet.

Robes. Il m'aurait perdu.

Dan. Oui, il t'aurait perdu ; mais il aurait sauvé la république, que tu as mise à deux doigts de sa perte.

Robes. Elle n'est pas encore sauvée, mon systême n'est pas abandonné.

Desm. C'est ce qu'il me semble ; j'aurais cru qu'après ta mort on aurait diminué le prix excessif des denrées de première nécessité, et je ne vois pas que l'on s'occupe de cet objet essentiel.

Robes. On aurait dû faire bien autre chose que l'on n'a pas fait ; le peuple ne pouvait plus s'instruire, au moyen de ce que j'avais fait dissoudre les sociétés populaires, il ne pouvait s'assembler que deux fois par décade ; on vient encore d'en supprimer une.

Dan. Tu ne voulais pas que le peuple fût instruit, c'est le systême de tous les hommes de mauvaise foi : je ne dirai pas que

celui qui a proposé de réduire les assemblées de section à une par décade, le soit; mais je crois qu'il a fait une mauvaise motion. La liberté de s'assembler, quand les intérêts l'exigent, est un droit sacré; le peuple a besoin d'être instruit; s'il ne peut plus former de sociétés, si la faculté de se réunir lui est interdite, il ne pourra jamais l'être.

Desm. Il m'a été lu, depuis que je suis ici, un discours sur cela, qui m'a paru bien raisonnable; c'est une adresse aux bons sans-culottes de Paris; il a été fait avant que Robespierre fût guillotiné, et l'on voit bien que l'auteur craignait la guillotine.

Dan. Il avait bien raison; il n'y avait, comme je l'ai dit, qu'un fou, qui pût donner à entendre que Robespierre était un scélérat.

Robes. Voyons ce discours, tu l'as sans doute retenu.

Desm. Sûrement je l'ai retenu; au moyen de ce que je ne souffre point, j'ai ce que les prêtres appelaient une mémoire d'ange.

Danton. En ce cas, monsieur l'ange, rapporte-nous ce discours.

Desm. Ecoutez; mais sur-tout ne vous moquez pas de moi, parce que je ne suis pas orateur.

Robes. Nous ne connaissons que trop l'inutilité de ce talent perfide, c'est lui qui nous a perdu.

Desm. Je parle.

« Citoyens, c'est parce que vous n'êtes pas riches, que, sous le règne affreux du despotisme, les ci-devant grands, les financiers, les négocians, et en général les hommes riches vous qualifiaient de sans-culottes; étaient-ils justes? Non, parce que, suivant la nature du gouvernement de la France, telle qu'elle était constituée alors, il était impossible qu'il n'y eût pas au moins cinq cents pauvres contre un riche; parce que le hasard seul fesait ce qu'on appelait les grands, et, si l'on était né sans fortune pour devenir riche, il fallait être fripon; ce n'était donc pas votre faute, si le hasard vous avait fait naître dans la classe in-

digente, et si vous n'aviez pas les dispositions requises pour être fripons : cependant les ci-devant grands et les riches n'auraient point été injustes à votre égard, s'ils avaient eu assez de vertu pour savoir estimer ceux d'entre vous qui sont estimables par des mœurs pures et une conduite régulière, parce qu'il ne dépendait pas d'eux de changer la forme du gouvernement; mais ils étaient injustes, parce qu'il n'a jamais entré dans leurs principes d'être vertueux ; et c'est parce que vous aviez sur eux l'avantage de l'être, qu'ils vous haïssaient, et que ne pouvant vous faire d'autre mal moral, ils employaient tour-à-tour le mépris et la plaisanterie pour vous avilir; ils étaient injustes, parce qu'aux sarcasmes, aux plaisanteries, ils ajoutaient la calomnie, en vous confondant avec des hommes vicieux qui, étant sans-culottes comme vous, semblaient autoriser cet excès d'iniquité par les excès auxquels ils se livraient, ou par la bassesse de leurs sentimens. Ils étaient méprisables sans doute, ces êtres vils; mais en vous assimilant à eux, les ci-devant grands et les riches étaient d'autant plus injustes, qu'ils cherchaient à vous ravir le seul bien dont il vous était permis de jouir, l'estime publique; procédé indigne, puisqu'ils savaient parfaitement que si vous restiez dans l'état d'indigence où le despotisme vous avait mis, c'est que ses infâmes suppôts faisaient augmenter le pain à leur volonté, lorsqu'ils voyaient que le bon marché de cette denrée de premier besoin allait vous faciliter les moyens d'en sortir ; c'est qu'ils savaient que vous n'étiez pas payés de votre travail en proportion du gain qu'il procurait à d'autres hommes que la fortune avait placés au-dessus de vous, parce qu'elle leur avait donné le droit inique, de concert avec le despotisme, de vous occuper ou de vous laisser sans ouvrage ; hommes qui n'étaient que vos semblables, que l'on appelait vos maîtres, et qui l'étaient en effet; c'est que la probité était le principal guide de vos opérations : enfin, c'est que si un sans-culotte, à force de travail, de sobriété et d'économie, parvenait à sortir de l'indigence, la jalousie l'écrasait sous le poids de l'impôt. Les ci-devant grands et les riches étaient donc parfai-

tement injustes à votre égard, et ils l'étaient d'autant plus, qu'ils étaient plus vicieux que vous; car, sur dix sans-culottes pris au hasard, on pourrait ne pas trouver un homme corrompu; et, sur dix riches, il ne serait pas étonnant qu'il s'en trouvât neuf qui le seraient. Aujourd'hui que la vertu est à l'ordre du jour, ils cherchent à vous persuader qu'ils sont devenus sans-culottes en sentimens; ils vous trompent; car, s'ils ont pu prendre le costume des sans-culottes, ils n'ont pu prendre que le masque de leurs vertus : c'est par l'effet de la révolution, que vous êtes devenu les égaux de tous les êtres orgueilleux; mais ce n'a pas été l'affaire d'un moment ».

Danton. Tu avais raison de dire que l'auteur de ce discours craignait la guillotine; il n'aurait pas dit que la vertu était à l'ordre du jour, dans un tems où le coquinisme régnait avec plus d'audace, que sous le tyran le plus effronté dont l'histoire fasse mention.

Robes. Il ne faut pas l'interrompre.

Desm. Non, sur-tout pour dire des vérités qui s'adressent plus particulièrement à toi qu'à aucun de tes infâmes suppôts. Je reprends le fil de mon discours.

« L'assemblée constituante, en décrétant la souveraineté du peuple, parce qu'elle ne pouvait pas décréter la sienne, l'assemblée constituante aurait été bien fâchée que le peuple eût exercé cette souveraineté; c'est pour cela qu'elle eut l'attention de lui interdire l'entrée des assemblées de section, en exigeant des formalités faciles en apparence pour devenir citoyen actif, mais dont on eut grand soin de rendre l'exécution presque impossible pour vous, afin de vous empêcher d'acquérir ce titre.

» L'assemblée législative, aussi aristocrate que la première, se donna bien de garde d'anéantir cette disposition injuste, et, pour ôter au peuple l'idée de l'y forcer, elle eut l'attention criminelle de faire le serment de ne rien changer à la constitution d'alors, qui rendait le tyran plus despote qu'il ne l'était sous l'ancien régime; de sorte que, quoique souverains de droit, vous restâtes

esclaves de fait, jusqu'au moment où, ennuyés de voir les citoyens appelés actifs décider arbitrairement de votre sort, et en votre absence; vous crûtes qu'il était tems de leur faire voir que, justement indignés de l'abus qu'ils fesaient de cet odieux privilège, vous aviez le même droit à la souveraineté qu'eux, et que vous entendiez l'exercer. Les citoyens actifs patriotes n'attendirent pas le décret qui a établi l'égalité, pour vous permettre l'entrée des lieux où se tenaient les assemblées de section; ceux qui ne l'étaient pas, et qui vous l'avaient insolemment refusée jusqu'alors, mais qui, par la journée du 20 juin 1792, avaient connu votre puissance, prévoyaient une autre insurrection, et en craignaient avec raison les suites, n'osèrent s'y opposer; vous y fûtes donc enfin admis.

» Peu de tems après, la journée mémorable du 10 août prouva à la France et à l'Europe entière, que vous en étiez plus dignes que les hommes qu'une loi injuste avait autorisés à vous en interdire l'entrée, car vous brisâtes, aidés des sans-culottes de Marseille et autres départemens, les nouvelles chaînes que les constituans avaient forgées au peuple, et que les législatifs rivaient, loin de les briser; chaînes que les citoyens actifs patriotes n'auraient pu rompre; tâche que ceux qui ne l'étaient pas, étaient bien éloignés d'entreprendre, puisqu'au contraire ils étaient assez lâches pour consentir à s'en charger. C'est donc à vous principalemenr que les patriotes de la république entière ont obligation de leur liberté, ou plutôt c'est vous qui leur avez donné une république, en écrasant le despotisme et ses infâmes suppôts le 10 août 1792; service d'autant plus important, que le peuple français ayant adopté la constitution de 1790, il était lié légalement, et que sans votre courage, il aurait éprouvé le sort du peuple anglais, qui est plus esclave qu'il ne l'était avant sa révolution.

» La convention nationale, plus juste que les deux premières législatures, et qu'elle-même, pendant qu'elle était dominée par une faction liberticide, a remis entre vos mains la portion de souveraineté que vous pouvez exercer; elle vous a accordé deux

jours par décade, pendant lesquels chaque section de Paris est véritablement souveraine. Les autres jours, vous vous réunissiez en sociétés populaires, dans lesquelles vous prépariez les objets susceptibles de discussion, dignes d'être soumis aux lumières de l'assemblée générale ou de section : permettez-nous, frères et amis, de vous dire un mot à cet égard, quoique vous ayiez vous-mêmes dissous ces nouvelles sociétés.

» Le but de cette institution était bon dans son principe; mais l'aristocrate, qui ne dort jamais, a cherché à la faire tourner à son avantage, 1°. en entrant dans les sociétés sectionnaires; 2°. en y fesant admettre ses partisans; 3°. en fesant ce qu'elle a pu pour en écarter les patriotes : après cela, elle a proposé aux jacobins d'affilier ces sociétés à la leur, parce qu'étant sûrs de leur influence, les aristocrates avaient espéré probablement amener, de concert avec Hébert, Ronsin et Vincent, la contre-révolution que ces scélérats ont vainement tentée. Les jacobins consentirent d'abord à cette affiliation, parce que, depuis leur institution, ou plutôt depuis qu'ils vous ont fait admettre dans les assemblées de section, ils ont toujours cherché à agir de concert avec vous; mais si les faux ne voulurent pas voir le piège, car il y en avait encore alors, puisque les mêmes Vincent, Ronsin, Hébert, etc., y étaient, les vrais l'apperçurent : ils l'évitèrent, en retirant l'affiliation aux sociétés populaires, et en arrêtant qu'elle serait suspendue pour celles qui ne l'avaient pas encore obtenue : cette conduite sage de la part des jacobins, en démontrant le vice de l'institution des sociétés sectionnaires, démontre la nécessité de l'extirper; mais le vide immense qui en résulte pour vous, le besoin que vous avez d'être instruits, exigent que l'on substitue à ces assemblées, dans lesquelles vous vous instruisiez, quelques travaux aussi avantageux et moins susceptibles d'inconvéniens suscités par les aristocrates. Voici, frères et amis, quelles sont les opérations que vous pourriez substituer à celles dont vous vous occupiez dans les assemblées dites de la société.

» Deux jours par décade sont insuffisans pour exercer les fonctions que vous avez à remplir, les citoyens en souffrent. Vous

pourriez proposer à la convention nationale de porter à trois les assemblées de section, et, comme il ne reste plus aucun doute sur l'intention de la très-grande majorité des jacobins, d'employer tous les moyens qui sont en leur pouvoir pour assurer au peuple la jouissance de la liberté, de l'égalité et de sa souveraineté. Vous tiendriez ces assemblées les jours où il n'y aurait pas de séance aux jacobins, afin que les citoyens qui cherchent à s'éclairer, et qui ont le tems d'assister aux séances de cette société célèbre, puissent s'y rendre sans que le faux patriotisme parût fondé à leur reprocher de ne pas s'occuper de vos intérêts : car si vous y avez pris garde, citoyens, vous avez vu qu'en reprochant aux membres des sections qui fréquentaient les jacobins, de négliger la société populaire, c'était un des moyens qu'employaient les faux patriotes pour vous induire en erreur sur leur propre compte, en vous persuadant, par cet intérêt apparent à la chose publique, qu'ils étaient vos amis, qu'ils étaient les amis de l'égalité, quoi qu'ils la détestent au moins autant que les aristocrates : cette conduite même en est une preuve ; car, que vont faire aux jacobins vos frères de la section ? puiser des lumières qu'ils viennent après verser dans votre sein : il n'y a donc que de mauvais citoyens qui puissent leur en faire un crime.

» Les deux autres jours où les jacobins ne s'assemblent pas, vous tiendriez des assemblées d'instruction, dans lesquelles on ferait la lecture du journal de la montagne, et où chaque citoyen communiquerait à ses frères les nouvelles qu'il aurait reçues des armées par des lettres particulières, ou qu'il aurait apprises des soldats qui en reviennent pour cause de maladie, soit parce qu'ils sont de Paris, soit parce qu'ils sont obligés d'y passer pour aller dans leurs départemens. On pourrait aussi soumettre aux lumières de ses frères, les motions que l'on aurait faites, pour voir si elles mériteraient d'être présentées à l'assemblée générale ; on pourait enfin, dans ces assemblées, entendre les dénonciations contre les mauvais citoyens, ou contre ceux que le faux patriotisme chercherait à faire passer pour tels, à condition néanmoins qu'elles seraient données par écrit et signées, sans quoi elles ne

seraient pas reçues : vous éviteriez pour l'assemblée de section, un tems précieux que ces sortes de discussions font perdre, et qui, le plus souvent, ne sont amenées que pour arriver à ce but.

» Si vous parvenez, frères et amis, à faire adopter cet arrangement dans vos sections respectives, et après par la convention, vous serez libres pendant cinq jours de chaque décade, et nous vous invitons à en profiter pour vour éclairer, en assistant aux séances des jacobins. Il est d'autant plus intéressant pour les patriotes de s'instruire de ce qui se passe dans cette société, qu'il n'y a que de mauvais citoyens qui puissent, ou plutôt qui veuillent ignorer les services qu'elle a rendu à la révolution et à la liberté : pour s'en convaincre ; il suffit de jetter les yeux sur le passé ; il nous apprend que lorsqu'il s'était formé un parti qui ne voulait pas le bien du peuple, dès que la masse des jacobins s'en appercevait, les intrigans qui formaient ce parti étaient vomis de son sein ; mais si les patriotes des sections doivent s'y rendre pour s'instruire, ils doivent s'y rendre aussi pour empêcher qu'il ne s'y forme des partis qui chercheraient à tromper cette masse ; car l'expérience vous apprend que si la masse d'une société patriotique est toujours pure, le nombre des intrigans, lorsqu'il s'en est glissé dans cette société, quoiqu'infiniment plus petit, est infiniment plus éclairé, et s'il parvient à dominer et à empêcher par la crainte les jacobins purs d'énoncer leur opinion, alors tout est perdu : on doit craindre que l'opinion publique n'attribue à la masse entière ce qui ne serait l'ouvrage que de quelques individus. Rendez-vous donc en foule aux jacobins pour surveiller certains orateurs qui ont l'art de tromper la masse par un patriotisme qui n'est que sur leurs lèvres, et pour les faire chasser, dès que vous vous en appercevrez, afin de conserver aux jacobins le degré de considération qui est dû à leurs travaux immenses ; car ce n'est pas par leur nombre qu'ils sont recommandables, leur nombre n'est rien ; mais si on les considère relativement aux peines qu'ils ont pris pour vous conserver vos droits, si l'on fait attention aux ennemis qu'ils ont eu à combattre, aux

dangers qu'ils ont couru, on ne peut, sans être de mauvaise foi, ne pas les aimer : mais toujours en masse, on ne doit pas idolâtrer tel ou tel autre jacobin, parceque l'expérience, de tous les tems, nous apprend que l'idolâtrie des individus a toujours conduit les peuples à l'esclavage : aimez les jacobins en masse, ils le méritent. En effet, citoyens, reportez-vous en 1790, vous verrez que ce sont les jacobins qui ont fait jetter par l'assemblée constituante, les premiers fondemens de l'anéantissement de la féodalité, de celui du pouvoir immense des gens d'église : voyez-les après cela dans l'année 1791, vous les trouverez occupés à déjouer les ruses qu'employaient leurs propres membres pour donner au tyran une puissance plus absolue que celle dont il était revêtu avant la révolution, parce qu'ils espéraient régner sous son nom. Réfléchissez sur le massacre du Champ-de-Mars, le 7 juillet de la même année, vous verrez que si les scélérats qui en étaient les auteurs avaient au contraire dirigé leurs coups contre les quatre ou cinq cents jacobins qui, à cette époque, étaient vos amis, vos seuls amis, vous rentriez dans l'esclavage, ou plutôt vous périssiez tous; car Paris aurait été réduit en cendres, et tous les patriotes massacrés. Jettez après cela un coup-d'œil sur la position des jacobins, depuis cette journée affreuse jusqu'au 20 juin 1792, c'est-à-dire pendant près d'un an, vous les verrez continuellement sous le couteau des assassins, puisqu'à la première législature ils avaient pour ennemis le pouvoir législatif en totalité, excepté quelques membres; après l'assemblée constituante, la presque-totalité de l'assemblée législative, le pouvoir exécutif en entier, le département, qui était tout-puissant alors, la municipalité, puisque Petion et Manuel étaient à la tête; enfin, depuis ce moment jusqu'au 31 mai 1793, ils ont encore été menacés continuellement, tant par les ennemis intérieurs que par les étrangers : ce n'est donc que depuis le 31 mai, où ils vous ont fait faire cette superbe insurrection dont l'histoire ne fournit aucun exemple, que la masse des jacobins a pu respirer. Marat, à la vérité, a péri sous le fer des assassins, d'autres membres ont tombé ou failli tomber sous leurs coups; mais la masse des jacobins n'a plus rien à craindre, à moins qu'elle ne se rendit in-

digne de votre amitié, en favorisant quelque nouveau parti qui voudrait encore attenter à votre liberté; mais nous pouvons vous assurer que c'est parce qu'elle aurait été trompée par quelque hypocrite, et qu'elle n'en mériterait pas moins votre estime : c'est par cette raison que nous vous invitons à suivre les séances de cette société, afin de lui aider à se garantir d'un pareil malheur qui aurait peut-être des suites terribles, car il n'y a plus que les jacobins pour surveiller les opérations de la convention à laquelle vous devez toute votre confiance, mais qui est exposée, comme les jacobins, à se laisser tromper par des intrigans : voilà, citoyens, ce qu'avaient a vous dire des frères qui s'intéressent véritablement à vous ».

Robes. Y a-t-il long-tems qu'on t'a lu cette adresse ?

Desm. Il y a plus de trois mois.

Robes. L'auteur a bien fait de ne pas l'envoyer aux sans-culottes, il serait actuellement avec Marat, car il est patriote de trop bonne-foi, pour avoir été envoyé ici.

Desm. J'entends : tu l'aurais fait guillotiner; mais ils sont plusieurs.

Robes. Il le dit, et moi je crois qu'il est seul; s'il avait eu des collaborateurs, mes mouchards les auraient découvert.

Desm. Tu le connais donc ?

Robes. Il y a long-tems que je le connais.

Dan. Comment peux-tu le connaître, puisque Desmoulins ne t'a pas dit son nom ?

Desm. Il me serait bien impossible de le dire, n'ayant pas eu le tems de m'en informer, et celui qui m'a lu l'adresse m'ayant quitté brusquement, parce qu'il apperçut quelqu'un à qui il ne voulait pas parler.

Dan. Comment donc Robespierre peut-il le connaître ?

Robes. Je le connais par son style qui est unique, et par ses principes dans lesquels il n'a pas varié un instant.

Desm. Et tu l'aurais fait guillotiner !

Robes. Oui, et même il le serait, si j'avais réussi le 9 thermidor, quoique je ne connusse pas cette adresse.

Desm. Il faut avouer que tu étais un grand scélérat, puisque tu conviens qu'il est patriote de bonne-foi. Il est vrai qu'en parlant de certains orateurs dont le patriotisme n'est que sur leurs lèvres, il pense à toi, et c'en est assez pour mériter ta haine.

Dan. Nous ne faisons pas attention que voilà une foule d'ombres qui n'attendent que le moment où nous aurons quitté Robespierre, pour lui parler; retirons nous.

Robes. Je me passerais bien de leurs complimens; quoique ce soient tous aristocrates, il n'y en a guères qui n'aient à se plaindre de moi.

Dan. Cela peut être, mais c'est précisément à cause de cela que nous te laissons avec eux.